

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Pôle développement territorial
OBJET : Notification d'attribution d'aides
« Financer mon investissement commerce et artisanat »

Le 31 mai 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 25 mai 2023 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la salle de l'Equi'Forum (Hippodrome de Feurs, Bd de l'Hippodrome).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, M. Jacques LAFFONT, M. Patrick MATHIEU, M. Christian BLANCHARD, Mme Maryvonne MOUNIER, M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Jérôme BRUEL, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Pierre SIMONE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, Mme Catherine RIOUX

Pouvoirs : Mme Magali BLEIN donne pouvoir à M. Jacques LAFFONT, M. Christophe GUILLARME donne pouvoir à M. Christian DENIS, M. Mathieu MOURAGNE donne pouvoir à Mme Marianne DARFEUILLE, M. Philippe MIKHAILOFF donne pouvoir à M. Serge PERCET, M. Laurent MIOCHE donne pouvoir à M. Didier BERNE, M. Christian MOLLARD donne pouvoir à Mme Régine TERRAILLON, M. Patrick DEMMELBAUER donne pouvoir à M. Georges ROCHETTE, Mme Ghislaine DUPUY donne pouvoir à M. Gérard MONCELON, M. Jean-Luc LAVAL donne pouvoir à M. Marc RODRIGUE, M. Christophe LALLEMAND donne pouvoir à Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT donne pouvoir à Mme Brigitte CHANCRIN, M. Bertrand VALLA donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS, Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Sébastien DESHAYES

Absents remplacés :

Absents : Mme Catherine PALMIER, M. Georges SUZAN

Absent excusé : M. Laurent THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Catherine EYRAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230531-20230073105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 55
Nombre de membres supplées : 0
Nombre de pouvoirs : 13
Membres absents non représentés : 3
Nombre de votants : 68
Nombres de vote
POUR : 68
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction du gouvernement NORINTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de la loi NOTRe,

Vu la délibération n°AP-2022-06/07-136750 du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022 portant adoption du SRDEII,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.010.11 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 2 novembre 2022 approuvant la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » et le règlement d'attribution territorial de l'aide « Financer mon investissement commerce et artisanat ».

Vu la délibération n°CP-2022-12/ 07-36-7139 de la Commission permanente du Conseil Régional du 16 décembre 2022 approuvant la convention avec la Communauté de Communes de Forez-Est pour le dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat ».

Et vu l'avis des membres du Comité d'Instruction en date du 3 avril 2023,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Monsieur Le Vice-Président en charge du Commerce expose aux membres du Conseil Communautaire les différents dossiers de demande de subvention, présentés par les chambres consulaires et examinés lors du comité d'instruction du 3 avril 2023.

CONTENU

Considérant que le comité d'instruction a émis un avis favorable pour les demandes de subvention des entreprises suivantes :

- **EURL CELIANDRE- 12 rue Duvernay - 42110 FEURS – Mme DELORME**

Agrandissement et réaménagement de l'institut de beauté pour un montant prévisionnel de 39 159€ HT (dont 39 152€ HT éligibles pour la Région, 20 000€ HT pour CCFE et Commune)
Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Région : 7830 €

- **LA ROSE DES SABLES- 2 rue des Passementiers- 42330 AVEIZIEUX – M. MOULIN**

Travaux de rénovation électrique et acquisition de matériels professionnels pour le restaurant pour un montant prévisionnel de 25 432€ HT (dont 25 432€ HT éligibles pour la Région, 20 000 € HT pour CCFE et Commune)
Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Région : 5086 €

- **L'ATELIER A VIN - 23 rue de la République – 42360 PANISSIERES – Mme ANDERSON**

Enseigne et travaux de réfection d'un local commercial dans le cadre de la création d'une cave à vin pour un montant prévisionnel de 30 347€ HT (dont 20 000 € HT éligibles pour CCFE et Commune)
Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

- **BAR LE CENTRAL - 2 Place de la République 42360 PANISSIERES – Mme RENAULT**

Renouvellement d'équipements, changement de fenêtres et création d'une véranda pour un montant prévisionnel de 58 124€ HT (dont 40 000 € HT éligibles pour la Région et 20 000 € HT pour CCFE et Commune)
Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €

- **JL SERRURERIE 42- 5 rue du 11 novembre – 42510 BALBIGNY – M. JACQUET**

Investissements dans un système de fermetures, d'éclairage et dans une enseigne dans le cadre de la reprise d'un commerce de quincaillerie et développement d'une activité de serrurerie pour un montant prévisionnel de 21 910€ HT (dont 20 000 € HT éligibles pour CCFE et Commune)
Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

- **SCOP SARL AUBERGE DE LA VALETTE - 1 chemin de la Chapelle- 42110 SALVIZINET-Mme DOUKALI**

Acquisition d'équipements professionnels et mobilier dans le cadre de la réouverture du restaurant pour un montant prévisionnel de 42 291€ HT (dont 40 000 € HT éligibles pour la Région et 20 000 € HT pour CCFE et Commune)
Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €
Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230531-20230073105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2023

- **J'M LA VIANDE - 80 Rue Saint Pierre - 42810 ROZIER-EN-DONZY- M. MARINIER**

Aménagement d'un laboratoire de fabrication dans le cadre d'une extension du commerce avec un regroupement des activités boucherie/charcuterie et épicerie pour un montant prévisionnel de 39 004€ HT (dont 38 835€ HT éligibles pour la Région et 20 000€ HT pour CCFE et Commune)

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 7767 €

- **LITTLE POHEM - Espace Georges Morel 16 avenue de la Libération - 42340 VEAUCHE - Mme MONTEIRO et Mme VEY**

Aménagement d'un local commercial dans le cadre de la création d'un commerce concept store prêt à porter pour enfant pour un montant prévisionnel de 37 463 € HT (dont 37 463€ HT éligibles pour la Région et 20 000€ HT pour CCFE et Commune)

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 7493 €

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Autoriser Monsieur le Président à notifier les subventions attribuées dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » aux entreprises citées ci-dessus,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

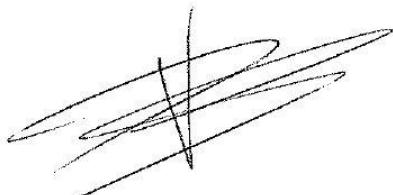
Pour extrait conforme,

Le Président

M. Pierre VERICEL

La secrétaire de séance

Mme Catherine EYRAUD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant ou exerçant leur activité dans un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

042-200065894-20230531-20230073105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2023

